



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Numéro 01/2026

SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE (4) ÉCRANS INTERACTIFS POUR LE CENTRE OUEST AFRICAIN DE FORMATION ET D'ETUDES BANCAIRES (COFEB) DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)

JUIN 2026

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

Le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) est le Centre de formation et de recherche de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a été créé le 5 août 1977. Depuis 2019, le COFEB a connu une transformation institutionnelle qui a élargi sa mission à la recherche scientifique et aux actions de partenariat. A ce titre, le COFEB réalise et publie des études sur de nombreux sujets d'intérêt pour la BCEAO, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'écosystème bancaire et financier.

Cette évolution traduit l'ambition des Autorités de la BCEAO de faire du Centre une Institution de référence sur l'échiquier africain et mondial.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appel d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans le dossier de soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

Par ailleurs, la Banque pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements à livrer.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UEMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourrait faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra prendre en compte tous les frais liés à la prestation.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante. Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général du Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

2.1. Objet du marché

Le COFEB lance un appel d'offres en vue de la fourniture et l'installation (y compris la configuration et la formation des gestionnaires) d'une solution haut de gamme pour grandes salles composée de quatre (4) écrans interactifs multimédia avec ses accessoires et logiciels associés.

L'offre technique devra intégrer, conformément au tableau en **annexe IV**, un état de conformité de la solution proposée par rapport aux fonctionnalités et caractéristiques techniques minimales détaillées ci-après :

- Quatre (4) écrans interactifs de taille 86 pouces ;
- Fonctionnalité BYOM (Bring Your Own Meeting) ;
- IdeaHub ES286 - IHE2-86SA, stylets, IdeaShare Key ;
- Built-in Harmony OS avec support OPS pour Windows 11 Entreprise ;
- Système d'exploitation avec EAL6+ adapté aux environnements à très hauts risques ;
- Fonction OPS W022 Z, Core i7, RAM 12 ou 16 Go ;
- Tension d'alimentation électrique : 100 à 240 volts ;
- Latence : 16 ms sur l'ensemble des fonctions tactiles ;
- Multi-fenêtrage fluide avec processeur haute performance ;
- Résolution : très haute définition (UHD/4K) avec traitement antireflet ;
- Assemblage : "Zero Bonding" ;
- Caméra IA : avec capteur 4K intégrant des photosites ultra-larges de 2 μm^2 ;
- Fonction de visioconférence : avec cadrage automatique et suivi de la voix ;
- Microphones avec captation à 180° ;
- Performances audio/vidéo : captation jusqu'à 12 mètres ;
- Traitement audio : localisation des voix et suppression de l'écho acoustique ;
- Système de haut-parleurs : 4 haut-parleurs 40 Watts HF et FC ;
- Tableau blanc tactile : annotation à la volée ;
- Pointeur USB Type-A référence constructeur 23080128 ;
- Interactive Ideashare key (type C), distance de connexion de 20 m ;
- Technologie Wi-Fi 6 double antennes ;
- Ports de connexion : Ethernet RJ45, USB, HDMI, Bluetooth, VGA ;
- Partage d'écran et de données :
 - Sans fil : Wi-Fi 6 avec projection directe ;
 - Filaire : USB-C, HDMI, câble Type-C ;
 - Formats supportés : 4K, vidéo, PDF, Docs ;
- Supports roulants exigés ;
- Garantie de fonctionnement : trois (3) ans ;
- Installation et test inclus.

2.2. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique.

2.3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

2.4. Présentation des soumissions

La présentation du soumissionnaire devra comprendre la fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe III**.

Les fichiers constitutifs des offres devront être rangés dans des répertoires respectant l'arborescence décrite ci-après :

- un répertoire dénommé « DOSSIER ADMINISTRATIF » ;
- un répertoire dénommé « OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE », lui-même subdivisé en sous-répertoires.

Un soin particulier devra être mis dans :

- le nommage des fichiers afin de se conformer à la présentation des offres décrites dans le présent chapitre « Présentation des soumissions » ;
- la qualité des images et des catalogues qui devront mettre en valeur les équipements proposés ;
- l'exhaustivité des documents exigés dans le présent chapitre.

2.4.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe I**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

2.4.2 Dossier administratif

Le dossier administratif devra comporter les pièces suivantes :

a) Éléments d'identification du soumissionnaire :

- Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations (NINEA) ;

b) Attestations

- attestation d'usage délivrée par la caisse de Sécurité Sociale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- quitus fiscal ;

c) Références financières et techniques

- liste des marchés similaires déjà réalisés au cours des trois (3) dernières années (indiquer l'année, la nature, l'adresse complète du client et le montant hors taxes) justifiés par des attestations de bonne exécution.
- les références bancaires indiquées comme suit : Code Banque ; Code guichet ; N° du compte ; Clé RIB ; IBAN ; SWIFT.

Toutes les pièces du dossier administratif devront être scannées et enregistrées en format numérique (PDF) dans le répertoire « DOSSIER ADMINISTRATIF ».

2.4.3. Offre technique

L'offre comportera une proposition technique détaillée faisant notamment apparaître :

- un exemplaire original daté, signé et cacheté de la soumission, suivant le modèle de soumission joint en annexe, en format PDF. Les soumissionnaires sont invités à porter une attention particulière au renseignement des informations permettant de les contacter en cas d'attribution de marché (numéros de téléphone et email) ;
 - un planning général de livraison et d'installation, en format PDF ;
 - un exemplaire original du cadre de description et d'illustration des articles proposés (photos en couleur représentatives des articles proposés, description précise des caractéristiques et matériaux de chaque article, etc.), en format PDF ;
 - un ou plusieurs catalogues des fabricants, en format PDF ;
-

- un exemplaire original des devis descriptifs et quantitatifs, en format PDF et en format tableur modifiable (Microsoft Excel ou Openoffice Calc).

2.4.4. Offre financière

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes doivent être énumérés (**ANNEXE II - CADRES DE DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS**). Leur prix doit figurer séparément sur des bordereaux de prix. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission est le prix total de l'offre hors taxes.

Les prix et rabais indiqués par le soumissionnaire sur le formulaire de soumission et les bordereaux de prix sont fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne peuvent varier en aucune manière. Ils doivent être, le cas échéant, en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

2.5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

2.6. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse achats.daac@bceao.int au plus tard le **vendredi 10 juillet 2026 à 17 heures TU**, délai de rigueur.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envois de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

2.7. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction des Affaires Administratives et de la Communication, par courriel au moins cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.zdaac@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

2.8. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procède à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière peuvent être exigées avant la passation du marché.

L'évaluation des offres se fait sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent dossier d'appel d'offres, d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard de critères économiques et financiers.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti. Il est procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fait foi.

En cas d'échec des négociations, la Banque Centrale se réserve le droit de poursuivre avec le soumissionnaire qui ressortirait classé en seconde position.

Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières peuvent être exigées de l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'espace UMOA.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché. Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

2.9. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- quinze pour cent (15%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- cinquante pour cent (50%) à la fin de la mise en service des équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

2.10. Délai de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commence à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai doit être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

2.11. Réception

La réception se fait en une seule fois, à la livraison et l'installation conformes des fournitures. Toutefois en cas de constatation de défectuosité à l'utilisation dans un délai d'un (1) an, le fournisseur est tenu de procéder au remplacement des fournitures incriminées, le nouveau produit devant à nouveau être garanti neuf pour une durée d'un (1) an.

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements dans les locaux du COFEB au Siège de la BCEAO et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande du fournisseur, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive font l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

2.12. Garantie

Les équipements devront être livrés neufs. Ils devront être couverts par une garantie du constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du Siège de la BCEAO.

A cet égard, les fournisseurs doivent préciser, dans leurs offres, la durée de la garantie des équipements.

La date de prise d'effet des garanties ne doit pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux du COFEB établie par le bordereau de livraison.

La garantie doit couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de garantie, à compter de la date de signature du certificat de réception provisoire.

Par conséquent, le fournisseur garde la propriété des équipements jusqu'à la signature, par les deux (2) Parties, du procès-verbal de réception définitive.

2.13. Renouvellement du Support et maintenance post-garantie

À l'issue de la période de garantie contractuelle d'une durée de trois (3) ans, le Prestataire pourra renouveler, pour une durée d'un (1) an, les prestations de support et de maintenance relatives aux livrables du marché, sous réserve de la conclusion préalable d'un contrat de support et de maintenance distinct.

Les conditions techniques, financières et opérationnelles de ces prestations feront l'objet d'une proposition contractuelle spécifique, établie par le Prestataire et soumise à l'acceptation expresse du COFEB.

La mise en œuvre des prestations de support et de maintenance post-garantie ne pourra intervenir qu'après :

- la validation de ladite proposition par le COFEB ;
- la confirmation du caractère compétitif des prix proposés ;
- la signature du contrat de support et de maintenance correspondant.

À défaut de conclusion d'un tel contrat, le Prestataire ne sera tenu à aucune obligation de support ou de maintenance au-delà de la période de garantie susmentionnée.

2.14. Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants doivent, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport, de livraison, de vol sur le site, d'installation et de responsabilité vis-à-vis de tiers.

Une copie de la souscription d'assurance doit être annexée au dossier.

2.15. Agrément

Les soumissionnaires non fabricants devront fournir dans leur offre, une copie de l'agrément du constructeur.

DEUXIÈME PARTIE : ANNEXES**ANNEXE I : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention du :

DIRECTEUR DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DE LA COMMUNICATION

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE (4) ÉCRANS INTERACTIFS MULTIMÉDIA AU COFEB

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre pour l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation (y compris la configuration et la formation des gestionnaires) de quatre (4) écrans interactifs multimédia pour le COFEB.

Nous nous engageons à exécuter la présente mission conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de *[Montant en chiffres et en lettres]* ;

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du 25 juin 2026.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel d'offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres au prix indiqué dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, le prix mentionné restera ferme pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarés inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE II : CADRES DE DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS

NB : Les cadres de devis estimatifs sont donnés à titre indicatif.

II.1. LOT UNIQUE – FOURNITURE ET INSTALLATION DE QUATRE (4) ÉCRANS INTERACTIFS MULTIMÉDIA DESTINÉS AU COFEB

DESCRIPTIF	Désignation (réponse du soumissionnaire)	Qté	PU	PT
Quatre (4) écrans interactifs multimédia destinés au COFEB.				
Services d'installation (y compris configuration)				
TOTAL GÉNÉRAL (FCFA HT-HD)				

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE III - FICHE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE
(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	En cas de groupement , préciser toutes les sociétés			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détails

ANNEXE IV - TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE
(à renseigner par le prestataire)

N°	LIBELLÉ	Caractéristique prise en charge	
		OUI	Non
1	Fonctionnalité BYOM (Bring Your Own Meeting)		
2	IdeaHub ES286 - IHE2-86SA, stylets, IdeaShare Key		
3	Built-in Harmony OS avec support OPS pour Windows 11 Entreprise		
4	Système d'exploitation avec EAL6+		
5	Fonction OPS W022 Z, Core i7, RAM 12 ou 16 Go		
6	Tension d'alimentation électrique : 100 à 240 volts		
7	Latence : 16 ms sur l'ensemble des fonctions tactiles		
8	Multi-fenêtrage fluide avec processeur haute performance		
9	Résolution : très haute définition (UHD/4K) avec traitement antireflet		
10	Assemblage : "Zero Bonding"		
11	Caméra IA : capteur 4K intégrant des photosites ultra-larges de 2 μm^2		
12	Fonction de visioconférence : cadrage automatique et suivi de la voix		
13	Microphones avec captation à 180°		
14	Performances audio/vidéo : captation jusqu'à 12 mètres		
15	Traitement audio : localisation des voix et suppression de l'écho		
16	Système de haut-parleurs : 4 haut-parleurs 40 Watts HF et FC		
17	Tableau blanc tactile : annotation à la volée		
18	Pointeur USB Type-A référence constructeur 23080128		
19	Interactive Ideashare key (type C), distance de connexion de 20 m		
20	Technologie Wi-Fi 6 double antennes ;		
21	Ports de connexion : Ethernet RJ45, USB, HDMI, Bluetooth, VGA ;		
22	Partage d'écran et de données sans fil : Wi-Fi 6 avec projection directe, sans fil : Wi-Fi 6 avec projection directe, Filiaire : USB-C, HDMI, câble Type-C et Formats supportés : 4K, vidéo, PDF, Docs.		
23	Supports roulants exigés		
24	Garantie de fonctionnement : trois(3) ans		

N°	LIBELLÉ	Caractéristique prise en charge	
		OUI	Non
25	Installation et test inclus.		
